



Contrat territorial « Loire Montagnes » Présentation bureau CLE SAGE Loire Amont

02/03/2023

Barrage de grangeant

Origine de la Démarche

Charles Valette.

Vice-président de l'EPAGE Loire Lignon.
Président de la commission GEMA Loire Boire.



Le territoire du CT Loire Montagnes

Quelques chiffres

1 320 km²

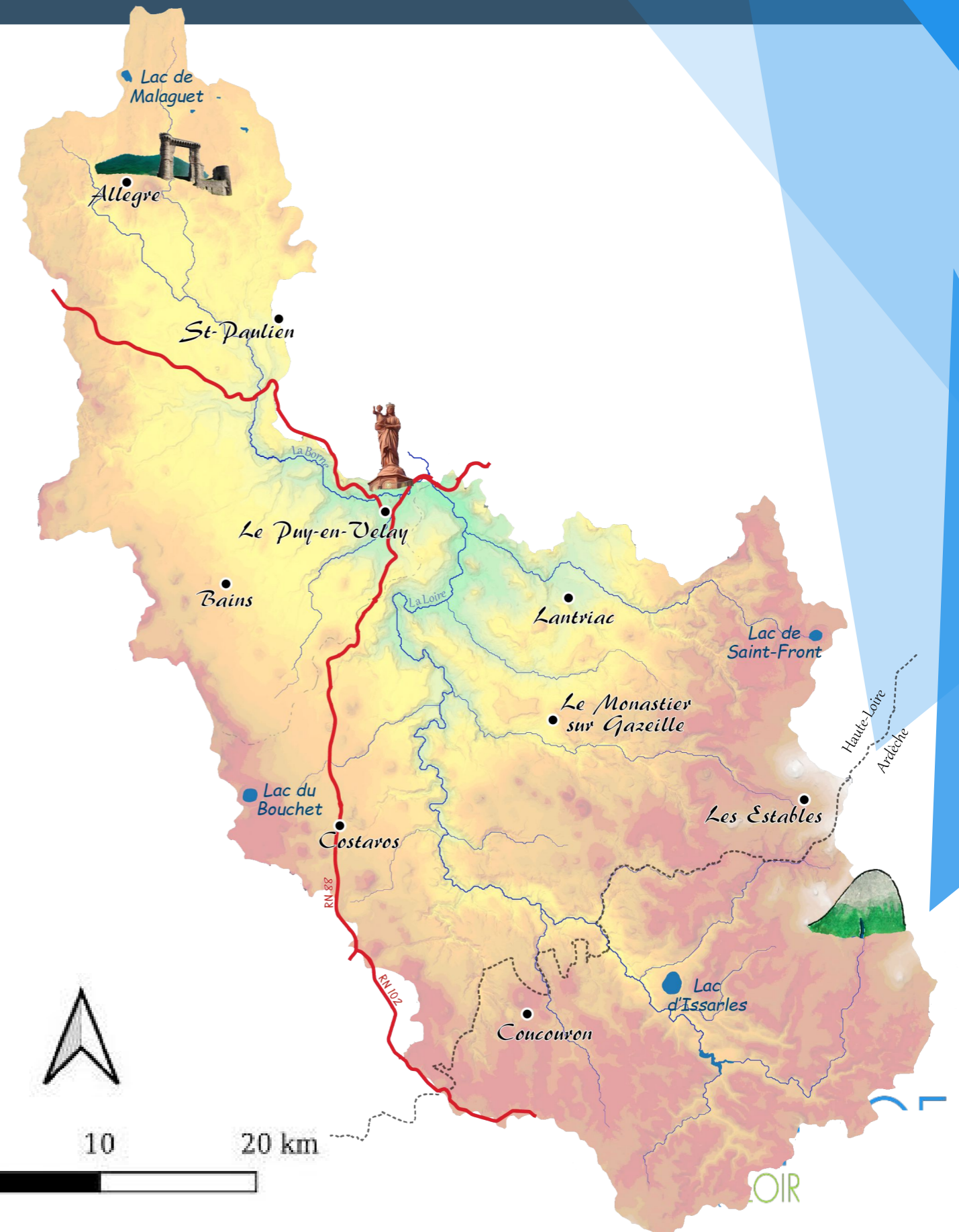
2 Départements
(1 000 km² en Haute-Loire - 320 km² en Ardèche)

6 EPCI

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, 41 %
Communautés de communes Montagne d'Ardèche, 24 %
Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles, 10 %
Communauté de communes Mezenc Loire Meygal, 24 %
Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans
Communauté de communes Rive du Haut Allier

18 masses d'eau cours d'eau
4 masses d'eau plan d'eau

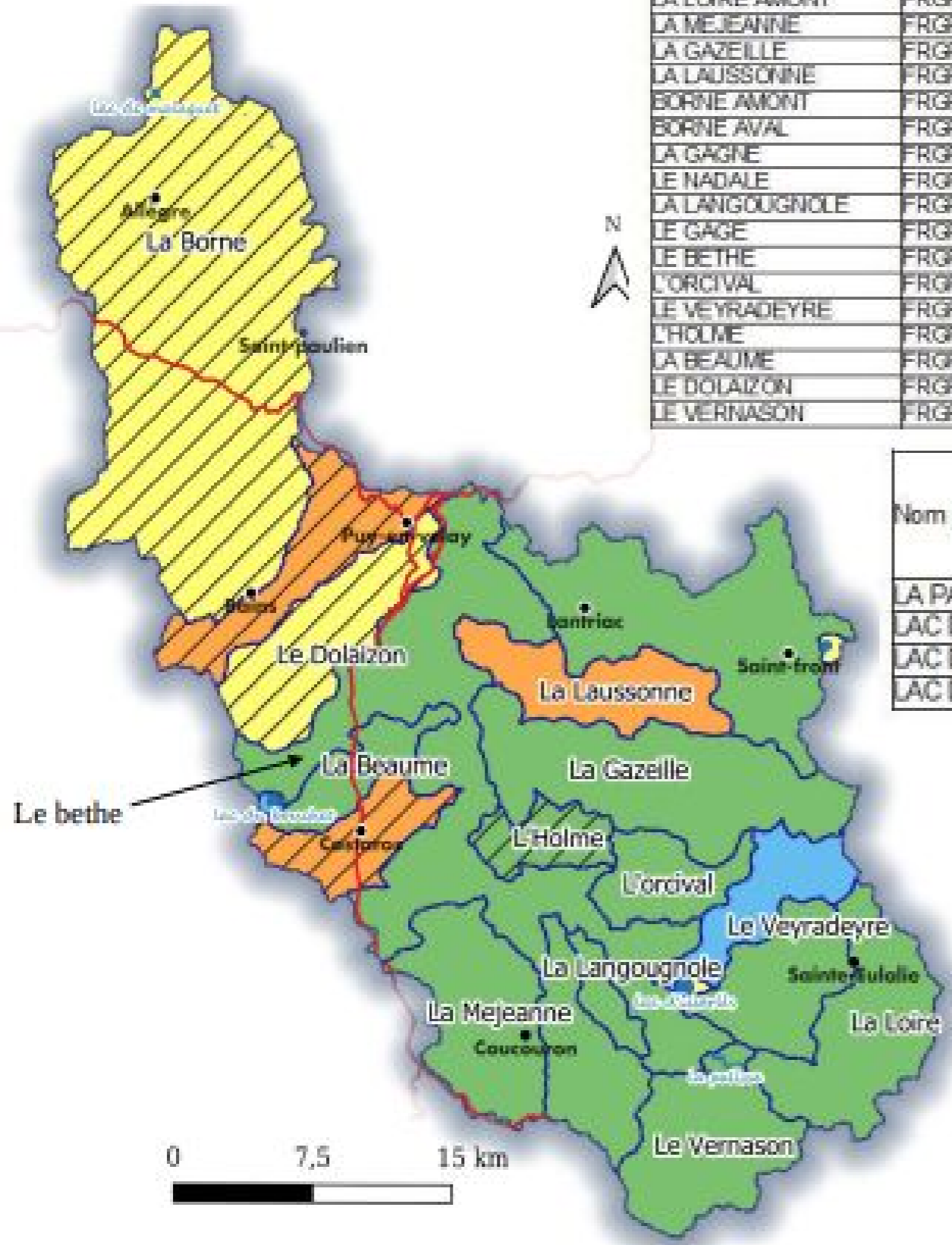
1 181 km de cours d'eau (Bd Carthage)
(791 km en Haute-Loire - 390 km en Ardèche)



Carte d'état des masses d'eau et des pressions CT Loire montagnes

Nom masse d'eau	Masse d'eau	État Ecologique	Pressions significatives cause de risque (niveau 1)					Morphologie continuité	
			Pollutions ponctuelles		Pollution diffuse		Hydrologie Prélèvement	Morphologie	Continuité
			Pollutions Ponctuelles	Micropolluants (état écologique)	Phosphore (trophie)	Pesticides			
LA LOIRE AVAL	FRGR0002	2							
LA LOIRE AMONT	FRGR0006a	2							
LA MEJEANNE	FRGR0151	2							
LA GAZELLE	FRGR0152	2							
LA LAUSSONNE	FRGR0153	4							x
BORNE AMONT	FRGR0154	3				x			x
BORNE AVAL	FRGR0155	4	x					x	x
LA GAGNE	FRGR0156	2							
LE NADALE	FRGR1000	2							
LA LANGOUGNOLE	FRGR1001	2							
LE GAGE	FRGR1305	2							
LE BETHE	FRGR1465	4	x			x	x		
L'ORCIVAL	FRGR1500	2							
LE VEYRADEYRE	FRGR1539	1							
L'HOLME	FRGR1578	2	x					x	
LA BEAUME	FRGR1677	2							
LE DOLAIZON	FRGR1709	3	x	x		x			x
LE VERNASON	FRGR2097	2							

Nom plan d'eau	Plan d'eau	État Ecologique			Phosphore (trophie)	Hydrologie Prélèvement
LA PALISSE	FRGL005	2				
LAC DISSARLES	FRGL006	3			x	x
LAC DU BOUCHET	FRGL100	1				
LAC DE SAINT FRONT	FRGL102	3			x	



Etat des lieux des masses d'eau (EDL 2019 final)

- Légende**
- Etat écologique des masses d'eau de surface EDL2019VF
- Très bon
 - Bon
 - Moyen
 - Médiocre
 - Masse d'eau
 - Masses d'eau pour lesquelles une pression peut justifier le taux prioritaire d'intervention de l'agence.

Les objectifs globaux

06 Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens aux enjeux

05 Accompagner l'agriculture au changement et au maintien des bonnes pratiques

OBJECTIFS GLOBAUX ET OPÉRATIONNELS

04 Restaurer, préserver et travailler sur les zones humides

01 Restaurer les masses d'eau déclassées et traiter les pressions identifiées

03 Intégrer l'enjeu quantitatif

02 Maintenir voire améliorer l'état des milieux aquatiques

VOLET A

Qualité / Quantité



Volet A « Qualité / Quantité »

Programme d'action

- Investissement accompagné par l'agence en dehors des contrats territoriaux



Accompagner la réduction des pollutions ponctuelles

- Réduction des points noirs identifiés par l'agence de l'eau
- Réduction des pollutions ponctuelles non ou mal identifiées
- Mener une veille sur les financements pour la réduction de pollutions ponctuelles.

Taux d'aide AELB 50 %

D1 EPAGE LL

Montant éligible 2023 - 2025 47 742€

Un accompagnement par l'EPAGE en accord avec les SATESE et les structures compétentes.

Coût intégré à l'animation thématique, 0,4 ETP pour l'ensemble du volet. Fiche D1

Volet A « Qualité / Quantité »

Programme d'action

- Investissement accompagné par l'agence en dehors des contrats territoriaux

A4-1 **21 000€**
Chambre agriculture 43

A4-2 **10 500€**
Haute Loire Biologique

A4-2
EPAGE Loire Lignon
Intégré à D1

50 %

50 %

Hydrologie

Caractérisation des consommations d'eau des exploitations agricoles

Gestion de l'eau sur les exploitations
- Accompagnement des collectivités et du grand public à l'enjeu hydrologie



Volet A « Qualité / Quantité »

Programme d'action



Conseil agronomique

- Accompagnement collectif au changement et au maintien des bonnes techniques culturales
- Accompagnement collectif pour le maintien des prairies naturelles face aux changements de systèmes
- Accompagnement à la réduction du transfert par ruissellement

A2-1

CA 43	HL Bio
67 318€	28 160€

A2-2

CA 43	HL Bio
24 780€	16 760€

A2-3

MH AURA	CA 43	FD CUMA 43	HLBio	LPO	EPAGE LL
30 000€	30 2400€	10 080€	0€	6 000€	24 000€

Volet A « Qualité / Quantité » Programme d'action



Filière et engagement agro-environnementaux

- Accompagnement collectif et individuel à l'agriculture biologique
- Mener des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion

A3-1
CA 43
0€ HL Bio
15 120€

50 %

70 %

A3-2
HL Bio
14 850€

70 %

A3-3
EPAGE LL
157 500€

- MAEC accompagné par l'agence sur les territoires de contrat

A2-4 Amination agricole

CA 43
29 820€

HL Bio
18 480€

EPAGE LL
Fiche D1

VOLET B

Zones humides



Programme d'actions

LES TRAVAUX STRUCTURANTS

Financés à 50 % sur les masses d'eau aux pressions hydrologiques, morphologiques et pesticides si ils concourent à la réduction de cette pression.



Total 207 000€

Exécution des plans de gestion

- **Cen Auvergne**

Le Cen Auvergne a pour ambition de restaurer les zones humides dégradées et/ou de les aménager pour permettre leur préservation.

Travaux de sauvegarde des zones humides du Dèze

- **Département 43**

Suite à la disparition alarmante de plus de 50 % des zones humides sur le plateau du Dèze, le département de la Haute-Loire œuvre depuis les années 2000 à la sauvegarde et à la gestion d'un réseau d'une vingtaine de zones humides du plateau du Dèze (classées ENS). Il continue d'œuvrer afin de les restaurer.

Restauration d'un réseau de mares

- **LPO et Frapna**

La LPO et la Frapna souhaitent pérenniser et consolider la trame des mares existantes. Notamment, aménager de nouveaux points d'eau sur des sites communaux, auprès des particuliers et des exploitants ainsi que former ces acteurs à la gestion durable de leur site.

Volet B : Zones humides

Programme d'actions

LES TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Financés à 30 % sur les autres masses d'eau



Total 104 000€

13

Exécution de diagnostics et des plans de gestion

- **Cen Auvergne**

Le Cen Auvergne a pour ambition de restaurer les zones humides dégradées et/ou de les aménager pour permettre leur préservation.

Restauration et préservation de la fonctionnalité de tourbières en Ardèche

- **Cen Rhône-Alpes**

Tout comme le Cen Auvergne, le Cen Rhône-Alpes a comme volonté de restaurer et de préserver les zones humides dégradées.

Travaux de gestion des zones humides en forêt publique

- **ONF**

Les forêts publiques du territoire comprennent un important réseau de zones humides, situées majoritairement en tête de bassin versant. Du fait d'actions passées en forêt publique, elles sont parfois petites et dispersées, mais diversifiées, et ainsi capitales pour le fonctionnement des hydrosystèmes à l'échelle du bassin versant.

Exécution du plan de gestion de la zone humide de Saint-Clair

- **Département 07**

Sur la base des diagnostics, du plan de gestion et résultats des inventaires complémentaires et études, mettre en place des actions de restauration des sites : restauration de continuités du réseau hydrologique, mise en défens, suppression des résineux allochtones, plantation d'essences autochtones, ...

Volet B : Zones humides

Programme d'actions

LES ETUDES

Financés à 50 % sur l'ensemble du territoire



Total 782 000€

14

Inventaire des zones humides

- **EPAGE**

Certains secteurs subissent une méconnaissance encore marquée des zones humides existantes. Il est envisagé de compléter ces inventaire sur la Borne aval et en Ardèche. En parallèle, il convient de travailler sur un inventaire des mares.

Réalisation de plans de gestion

Mise en œuvre de plans de gestion sur l'ensemble du territoire afin de cerner les zones humides à restaurer et assurer leur suivi.

- **Cen Auvergne**
- **Cen Rhône-Alpes**
- **ONF**
- **Département 07**

Réactualisation des plans de gestion Mézenc

- **Département 43**

Le Département est l'animateur du site Natura 2000 du Mézenc côté Haute-Loire depuis 2008. La préservation des tourbières et des zones humides est un des enjeux majeurs de ce territoire. Un document unique de gestion (Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles) a été validé en 2021. Il prévoit la réactualisation des plans de gestion des complexes de tourbières et de zones humides.

Volet B : Zones humides

Programme d'actions

L'ANIMATION

Financés à 50 % sur l'ensemble du territoire



Total 262 000€

15

Cellule d'assistance technique

La cellule d'assistance technique permet, par son action préventive, de limiter les dégradations qui pourraient atteindre les zones humides et d'ancrer territorialement la nécessité de les préserver en travaillant sur des exemples concrets.

- Cen Auvergne
- Cen Rhône-Alpes
- ONF

Acquisition de zones humides

- Multi-maîtres d'ouvrage

Afin d'assurer le maintien de la préservation des zones humides, une fiche acquisition permettra aux maîtres d'ouvrage de pouvoir acquérir des terrains.

Animation communication du volet

- L'EPAGE assurera un rôle de coordination
- Les actions de communication comme la fête des tourbières, sensibilisation, création de supports sont insérés dans partie « communication/animation » de l'ensemble du contrat

VOLET C

cours d'eau



Carte travaux « cours d'eau »

Total travaux volet cours d'eau 2023-2025 : 801 147 €

Ingénierie travaux : 370 405€

C1-3 La Borne amont 5 %

C1-1 La Borne aval 46 %

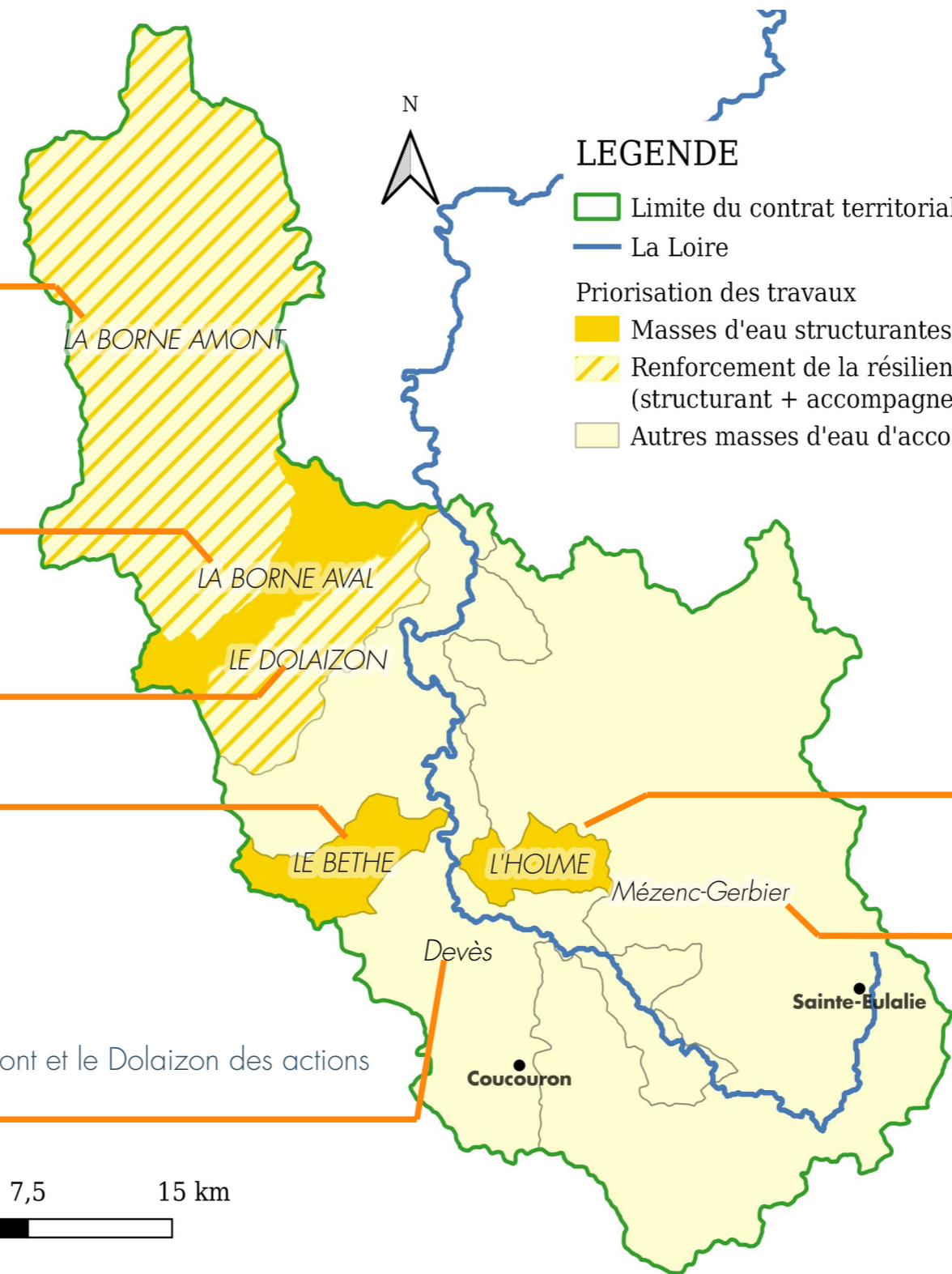
C1-4 Le Dolaizon 0 % (2023-2025)

C1-5 Le Bèthe 6 %

C2-2 Le Devès 17 % (inclus la Borne amont et le Dolaizon des actions non structurantes)

C1-2 L'Holme 16 %

C2-1 Mézenc-Gerbier 9 %



Études

C4-1 : Diagnostic complémentaire

C4-2 : Études d'aide à la décision

2023-2025
31 000 €

Types d'action

○ Restauration des berges/Maitrise de piétinement et végétalisation des berges

L'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau est une source de problèmes :

- dégradation de la qualité de l'eau
- ensablement et élargissement du lit
- disparition ou diminution de la végétation des berges

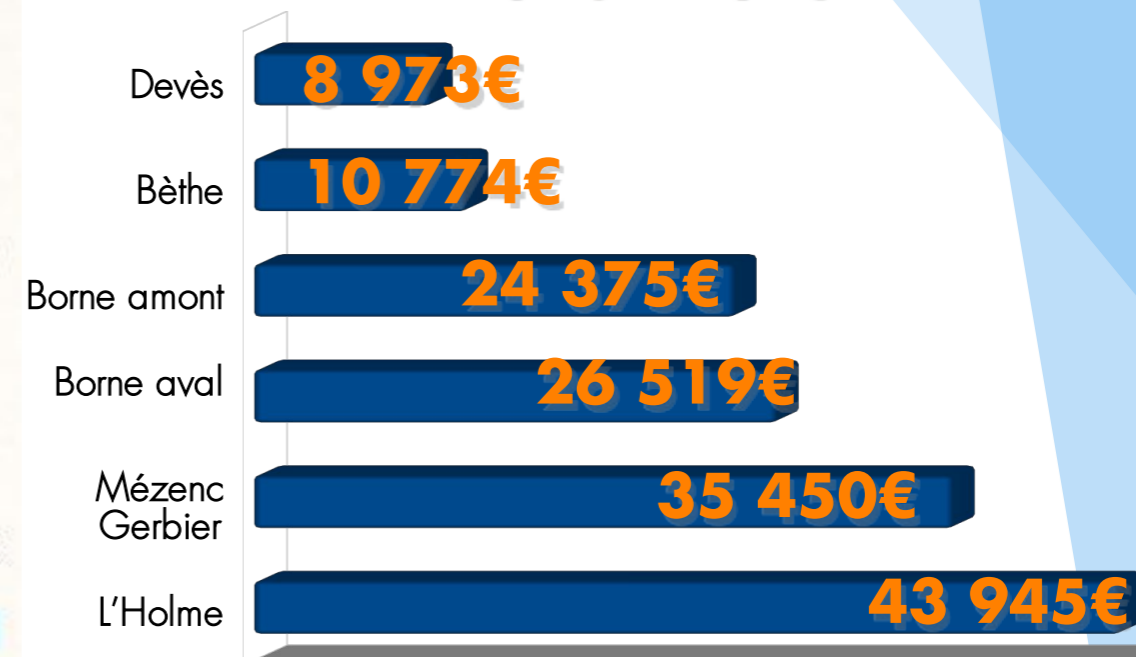


○ Renaturation des berges enrésinées

Les têtes de bassin versant présentent de nombreux secteurs impactés par la plantation de résineux en bord de cours d'eau. Les problèmes engendrés sont :

- rectification du tracé naturel du cours d'eau
- instabilité des berges
- ensablement et élargissement du lit
- acidification du milieu

Montant 2023 - 2025



Types d'action

○ Restauration hydromorphologique

Plusieurs cours d'eau sur le bassin versant du contrat connaissent des modifications hydromorphologiques (déplacement du lit, modification de tracé...). Ces modifications sont sources d'impacts :

- incision du lit mineur
- perte d'habitat et du dynamisme naturel
- déconnexion des zones humides
- érosion des berges
- dégradation de la qualité physique et biologique de l'eau

○ Restauration et plantation de ripisylve

Le manque de ripisylve peut :

- diminuer la diversité des faciès d'écoulement
- faciliter l'implantation d'espèces exotiques envahissantes
- ne plus jouer son rôle d'épuration des intrants
- provoquer un manque d'ombrage et une augmentation de la température de l'eau



Montant 2023 - 2025



VOLET D

ANIMATION – COMMUNICATION - SUIVI



Volet D

Animation, communication et suivi

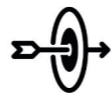
Animation Communication

Assurer le suivi administratif et financier des actions et coordonner l'ensemble des dossiers

Communication, sensibilisation et valorisation des actions du Contrat Territorial

- Communication usuelle sur le contrat territorial et sur les actions
- Animation territoriale pour la préservation des zones humides
- Animation pédagogique
- Sensibilisation des propriétaires, particuliers et points de vente sur l'impact sur les pompages en cours d'eau
- Communication et sensibilisation spécifique autour du Mont-gerbier de Jonc
- Partage de la communication avec tous les maîtres d'ouvrage du contrat.

Suivi de l'impact des actions et bilan du contrat



EPAGE LL
322 168 €

SMMA
9 000 €

Synthèse du programme d'action

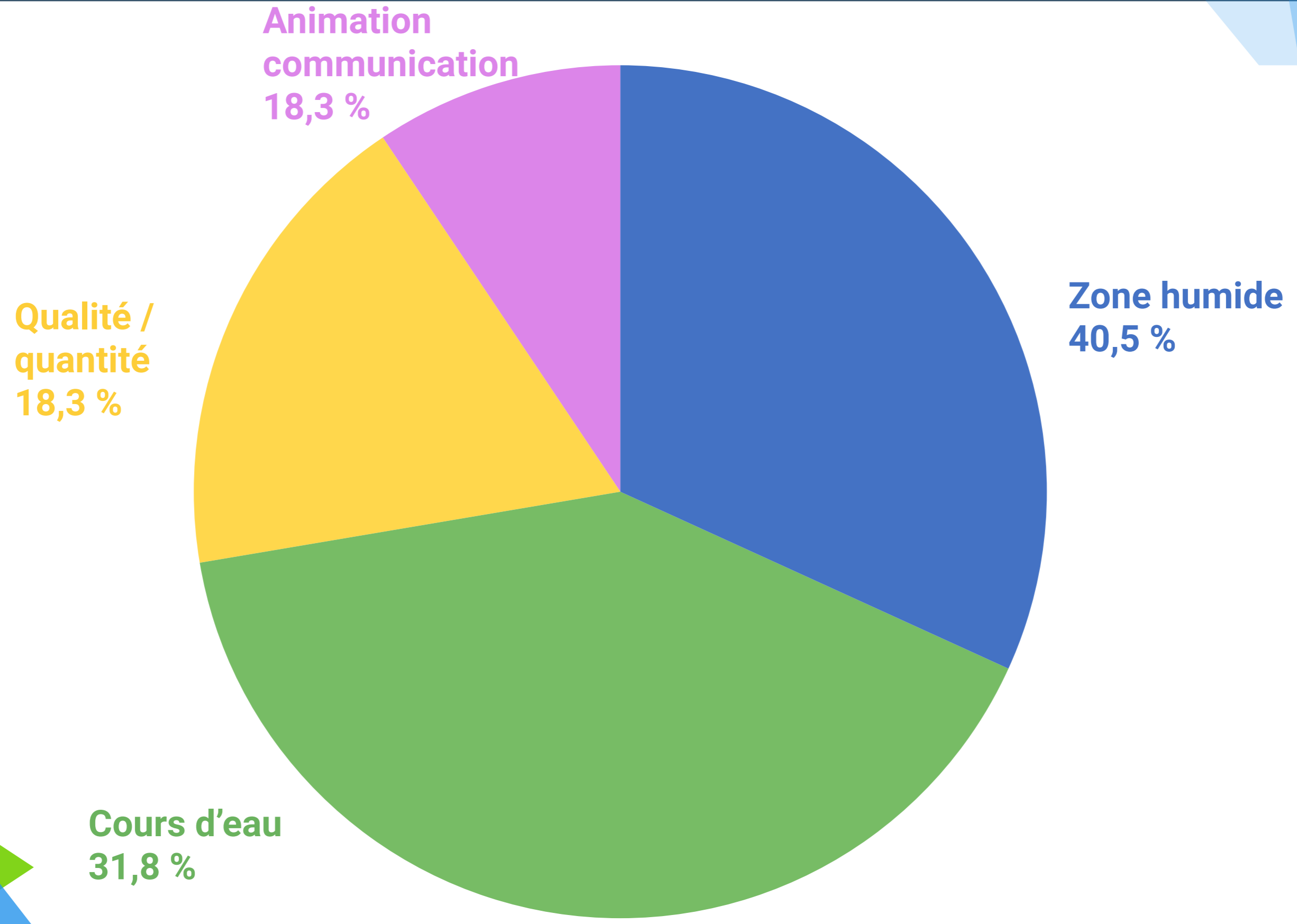
Bilan du programme d'action

Par type d'action

Action	Sous Action	Montant Total 23-25	Montant éligible AELB	Aide AELB	Montant prévisionnel 2026 -2028	Montant prévisionnel 2023 - 2028
			Total 2023-25	Total 23 - 25		
Animation Communication	Cellule animation générale	256 168 €	256 168 €	128 084 €	267 000 €	523 168 €
	Communication et sensibilisation	75 000 €	75 000 €	37 500 €	75 000 €	150 000 €
	Etude/suivi	6 000 €	6 000 €	3 000 €	140 000 €	146 000 €
Qualité/Quantité	Conseil agronomique	300 802 €	237 338 €	122 769 €	357 600 €	658 402 €
	Filière et engagement agro-environnementaux	187 470 €	187 470 €	128 205 €	46 560 €	234 030 €
	Animation qualité / quantité	125 130 €	111 666 €	55 833 €	114 300 €	239 430 €
	Hydrologie	41 700 €	31 500 €	15 750 €	12 600 €	54 300 €
Zones humides	Travaux structurants	207 000 €	207 000 €	103 500 €	234 800 €	441 800 €
	Travaux accompagnement	104 000 €	104 000 €	31 200 €	279 000 €	383 000 €
	Etudes et plans de gestion	827 000 €	827 000 €	413 500 €	341 000 €	1 168 000 €
	Animation zones humides	265 734 €	265 734 €	132 867 €	286 333 €	552 068 €
	Acquisition	50 000 €	50 000 €	25 000 €	50 000 €	100 000 €
Cours d'eau	Travaux structurants	587 042 €	345 319 €	172 659 €	371 299 €	958 341 €
	Travaux accompagnement	214 105 €	125 944 €	37 783 €	119 444 €	333 549 €
	Ingénierie travaux	308 671 €	308 671 €	154 335 €	331 667 €	640 338 €
	Etudes	31 000 €	31 000 €	15 500 €	10 000 €	41 000 €
Total Contrat		3 586 822 €	3 169 810 €	1 577 486 €	3 036 603 €	6 623 425 €

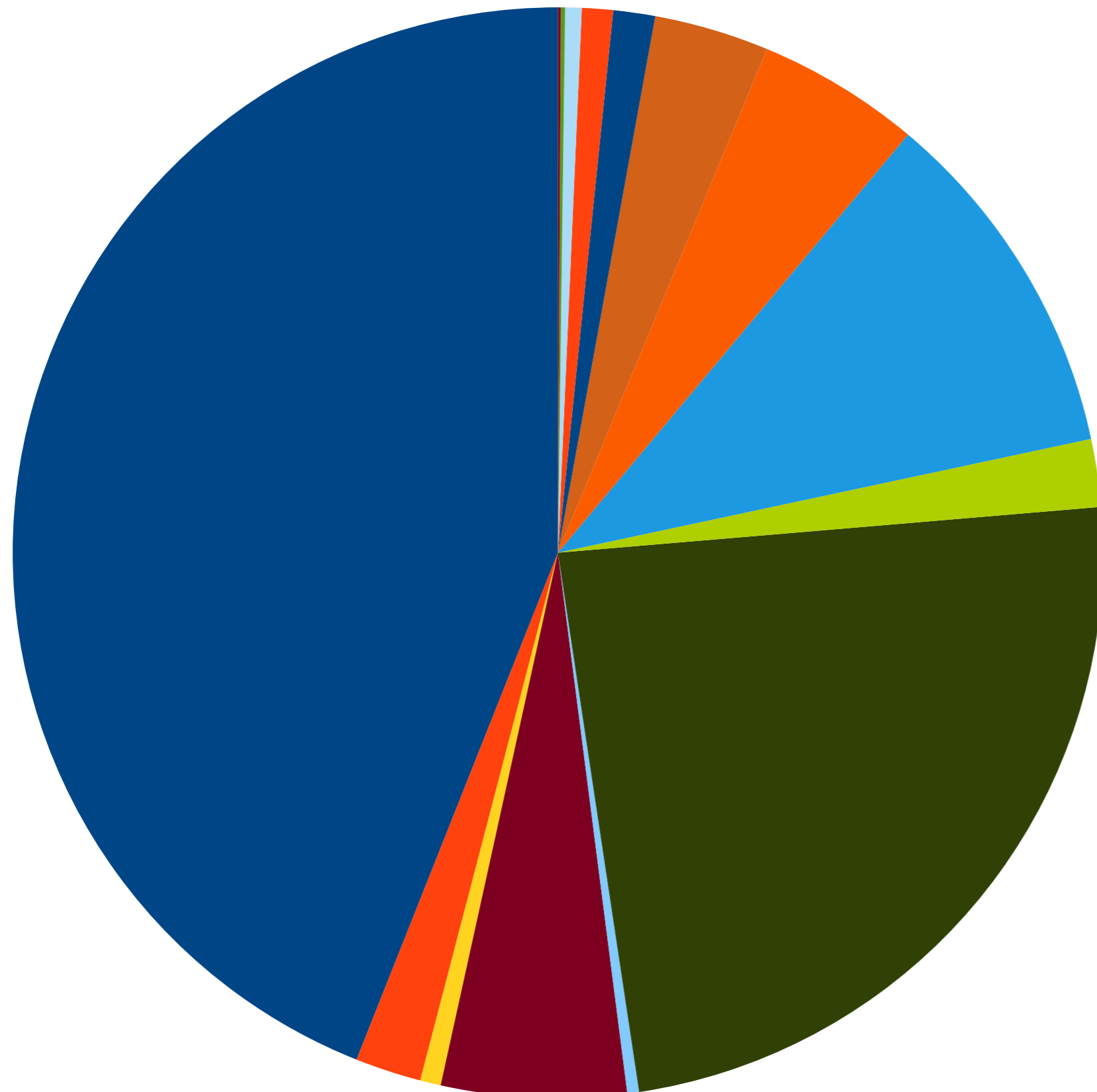
Montant total 2023-2025 : 3 586 822 €
Aide Agence 2023-2025 : 1 577 486 €, 44 % dépenses éligible

Bilan du programme d'action Par volet



Bilan financier

Financeurs et maîtres d'ouvrages



Financeurs signataires

- Agence de l'eau 44 %
- CD 43 2 %
- FDAAPPMA 43 0,6 %

Financeurs non-signataires

- CR AURA 5,5 %
- CD 07 0,3 %
- FEDER / FSE 24 %
- Etat 2 %

Maîtres d'ouvrages

- EPAGE LL 10,6 %
- CD 43 4,8 %
- CA 43 3,4 %
- ONF 1,2 %
- CEN Auv. 0,9 %
- CD 07 0,5
- SMMA
- FDCUMA
- HL Biologique
- CEN RA
- LPO
- MH AURA

Dernières étapes :

- Conseil d'administration Agence de l'eau le 14 mars.
- Signature du contrat, numérique au printemps, cérémonie durant l'été.
- Lancement des opérations en cours.



PREMIER CONTRAT TERRITORIAL LOIRE MONTAGNES 2023-2025

